ARRETE MUNICIPAL N° M85/2023

## FERMETURE DU PONT POUR REFECTION DU REVETEMENT

Nous, Florence VANHILLE, Maire de Zuydcoote,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la route.

Vu la demande de l'entreprise ROTH, représenté par Monsieur Richard MARSAC, domiciliée 2 place des champs du colut 59230 Sars et Rosières, en vue de réaliser la réfection du revêtement du pont

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et prévenir tout risque d'accident.

## **ARRETONS**

Article 1er : La circulation sera interrompue sur le pont levis du lundi 09 octobre 08h au dimanche 22 octobre

18h de jour comme de nuit. La circulation piétonne sera possible uniquement de 18h à 8h.

Article 2 Pendant cette période l'interdiction sera portée à la connaissance des usagers par des panneaux

de type BO (interdit à tous véhicules).

Une déviation se fera en empruntant l'itinéraire suivant : Les usagers venant de Dunkerque emprunteront la RD 601 jusqu'au pont de Ghyvelde puis prendront la rue Pierre Decock à Bray-

Dunes puis la RD 60 en direction de Zuydcoote

Et vice versa pour l'autre sens.

Article 4: La pose de cette signalisation seront à la charge de l'entreprise ROTH en lien avec le département

du Nord.

Article 5: Cette signalisation temporaire sera mise en place pendant les travaux et maintenue hors des

heures de travaux.

Article 6: Le présent arrêté sera adressé à :

Monsieur le Sous-préfet de DUNKERQUE

Madame le Maire de Bray-Dunes Monsieur le Maire de Ghyvelde Monsieur le Président de la CUD

Monsieur Marsac, représentant de la société ROTH

Lieutenant Parillaud, chef de la brigade de la gendarmerie de Ghyvelde

Lieutenant Collet, chef du CIS de Bray-Dunes

Fait à Zuydcoote, le 11 août 2023.

Le Maire.

Florence VANH